

Convocation du 03 février 2017

Affichage du 03 février 2017

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 11 Janvier 2017
- Loi Alur : Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCPCG
- Accord de subvention aux associations
- Prise en charge financière d'un élève scolarisé en CLIS
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil dix-sept, le 09 février à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Etaient présents : Jean-François AULNETTE, Sylvie de CHITRAY, Dominique DENIS, Céline DUVAL, Daniel GENDRY, Cécilia GERMAIN, Jean-François GUILOIS, Jean-Savin LE GOUAIS.

Absente excusée : Jean-René MENAGE donne pouvoir à Jean-Savin LE GOUAIS  
Elisabeth ROUSSELET donne pouvoir à Daniel GENDRY

Secrétaires de séance : Daniel GENDRY

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 JANVIER 2017

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 11 Janvier 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil présents.

### LOI ALUR : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCPCG n°2017.02.01

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi, soit le 27 mars 2017, pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où "au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité".

Il en résulte que le transfert de plein droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du pays de Château-Gontier,
- de la charger de notifier sans délai la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ainsi qu'à Madame la sous-préfète,
- de la charger de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision :

Les membres du Conseil présents ou représentés, adoptent à l'unanimité les propositions de Madame le Maire.

### **ACCORD DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS n°2017.02.02**

Mme le Maire présente les demandes de subventions de différents organismes, sachant que pour la plupart, la commune est liée par une convention.

Après examen des différents dossiers, les membres du conseil décident à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Compte 62878, **Charges externes, Services extérieurs, Autres organismes**

Association FAMILLES RURALES 6 communes	304.00 €
Convention 4 ans - 01/01/2015 - 31/12/2018	
Provision pour versement complémentaire (sur bilan)	50.00 €

**Sous-Total du compte 62878**

**350.00 Euros**

Compte 65733, **Organismes publics**

Synergie à Laval - Réseau d'échange	100.00 €	Vote du 11/01/17
A.M.F. à Laval - Conseil aux collectivités	€	En attente de données

Compte 6574, **Organismes privés,**

ADMR Bierné	825.00 €	
F.D.G.DON Laval	119.49 €	
OGEChâtelain - Convention 21/11/2016 3 rentrées scolaires de 2016 à 2018	32 010.00 €	
SPA Laval	151.80 €	Vote du 11/01/17
CHRYSALIDE réseau 8 écoles privées Convention annuelle du 27/09/2016	1 950.00 €	50 € x 39 élèves concernés

### **Associations hors commune :**

Les élus décident que toute demande d'association, dont le champ d'action est communautaire, ne sera pas retenue, la commune de Châtelain participant déjà à une subvention par ce biais.

La demande du Véloce club de Château-Gontier rentrant dans ce cadre n'est donc pas validée. Néanmoins la salle des fêtes leur est mise gracieusement à disposition lors de leur course annuelle sur la commune.

**Associations communales :**

Le Conseil Municipal peut leur octroyer une aide sous les formes suivantes :

- Subvention de fonctionnement
- Mise à la disposition de locaux communaux
- Prêt de matériel
- Soutien administratif (aide de la secrétaire de mairie + photocopies)
- Intervention de l'agent communal

Pour prétendre à une aide financière, l'association doit obligatoirement fournir à la mairie un bilan moral et financier de l'exercice passé, et de préférence un budget prévisionnel pour l'exercice à venir.

Il est tenu compte lors de la fixation des aides, des efforts de l'association et de ses adhérents pour autofinancer l'association et animer la vie de la commune.

➤ Association AFN

Aucune demande n'a été sollicitée cette année. Cependant les membres du conseil décident à l'unanimité d'accorder une aide de 50€ qui permettra de participer à l'achat d'une gerbe lors de la cérémonie du 11 novembre.

➤ Génération Mouvement

Madame le Maire présente le compte rendu de l'assemblée générale qui vient d'avoir lieu.

Elle félicite le dynamisme des membres du club qui participent notamment énormément aux activités d'échange proposées par l'école.

L'association n'a jusqu'alors jamais sollicité financièrement la commune.

Cependant les résultats des concours de belote, entre autre, n'ayant pas été à la hauteur de leurs espérances, le bilan financier de l'exercice passé est pour la première année clôturé en négatif.

Madame le Maire, soulignant que le club participe pleinement à l'animation de la commune, propose aux élus d'accorder une aide pour combler ce déficit, les membres du club s'étant engagés à mettre en place de nouvelles activités générant de nouvelles ressources.

Les membres du Conseil présents ou représentés, décident à 8 voix pour, 3 voix contre, d'accorder une subvention de 138€.

➤ Pétanque Club de Châtelain

Contrairement à l'année 2016, le Club a sollicité une subvention de la Mairie, leurs très bons résultats en championnat et coupe de France ayant engendrés cette année des frais supplémentaires.

Après échange sur le bilan financier, Madame Céline Duval, élue, étant membre du Club, se retire le temps de la délibération et ne participe pas au vote.

Dans une démarche d'équité, vis-à-vis des autres associations communales, les membres du Conseil, présents ou représentés, décident à 8 voix pour, 2 voix contre, d'accorder une subvention de 138€.

Compte 6574, **Organismes privés,**

A.F.N. Châtelain	50.00 €	
Génération Mouvement Châtelain	138.00 €	
Pétanque club Châtelain	138.00 €	

**Sous-Total du compte 6574                      35 382.29 Euros**

### **PRISE EN CHARGE FINANCIERE D'UN ELEVE SCOLARISE EN CLIS n°2017.02.03**

Depuis la rentrée scolaire 2016, un enfant de notre commune est scolarisé en ULIS Ecole à Château- Gontier Sainte-Ursule, afin de tirer pleinement profit d'une scolarisation adaptée à ses besoins.

Nous avons été sollicités pour participer financièrement aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil, par application de l'article 89 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifié par la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 et de la circulaire n°7-0448 du 6 Août 2007 relative au financement par les communes des écoles privées sous contrat.

Cette contribution financière est égale au coût d'un élève scolarisé dans l'école de notre commune (art. L.212-8 du code de l'éducation).

Au regard de ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil de :

- participer financièrement à la scolarité de l'élève concerné, sur la même base du coût d'un élève scolarisé dans notre commune, soit 390€,
- l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte les propositions de Madame le Maire.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

#### ➤ **Commission jeunesse**

Un nouveau logiciel concernant la gestion des services périscolaires a été mis en place à la mairie en fin d'année.

C'était l'occasion de pouvoir proposer aux familles la possibilité d'effectuer le règlement de leurs factures par prélèvement automatique dès le premier janvier. Chaque famille peut faire ce choix à tout moment en se rapprochant de la mairie.

#### ➤ **Bibliothèque**

Lors de la réunion des bénévoles de la bibliothèque le 25 janvier dernier, un travail de réflexion a été menée autour d'un projet de "balade" avec lectures à voix haute, sous la houlette de Mme Raphaëlle Hérisse, de Château-Gontier en partenariat avec Eléonore Paillé-Corral de la Médiathèque.

L'idée étant de faire découvrir notre bibliothèque à un plus grand public, autour de cette animation. Il a été décidé de choisir le jour de la fête des voisins pour ce projet, les deux évènements pouvant être complémentaires.

L'animation débiterait à 18h30 sur la place Sainte-Catherine et se poursuivrait à l'intérieur de la bibliothèque (en laissant les portes grandes ouvertes), avant de rejoindre le lieu de la fête des voisins, pour un apéritif dînatoire partagé.

D'ores et déjà, les habitants de la commune sont invités à venir, à la bibliothèque, découvrir les derniers achats de livres, la dernière sélection des premiers romans, ainsi que les différentes revues, dont de nouveaux abonnements tels que "Modes et Travaux" et "Cuisine et vins".

Un appel est lancé également à de nouveaux bénévoles, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Délivrance des cartes nationales d'identité

A compter du 20 février prochain, l'accueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) se fera exclusivement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR).

Pour le Sud-Mayenne, 3 communes sont équipées : Craon, Meslay-du-Maine et Château-Gontier.

La ville de Château-Gontier n'étant équipée que d'un seul DR, depuis 2009, qui enregistre déjà les demandes de passeports, il a été décidé de mettre en place à titre expérimental, au sein du service Prestations à la population, des rendez-vous pour les personnes sollicitant la délivrance de cartes d'identité et de passeports, afin de les accueillir dans les meilleures conditions.

Les créneaux (5 demi-journées par semaine) sont fixés de la manière suivante :

-les lundis, jeudis et samedis matin de 8h30 à 11h45

-les mercredis et vendredis après-midi de 13h30 à 17h45.

En-dehors de ces heures, les demandeurs seront accueillis en fonction des possibilités du service.

### ➤ Elections Présidentielles

La nouvelle circulaire ministérielle du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct précise le nouvel horaire de fermeture des bureaux de vote pour l'élection présidentielle : 19 heures au lieu de 18 heures.

### ➤ Dépôt de pain à la mairie : nouveaux horaires

Un constat a été fait : les habitués de ce service se déplacent toujours sur le créneau 8h30-8h50.

Sauf très exceptionnellement, aucun passage n'est effectué après. Il a donc été décidé de modifier les horaires du dépôt de 8h30 à 9h00, libérant ainsi notre agent pour d'autres tâches sur la commune.

### ➤ Fêtes de voisins

Elle sera à l'initiative de la municipalité cette année, afin de fédérer encore plus d'habitants.

Cette fête ayant lieu en général le dernier vendredi de mai (correspondant cette année au pont de l'ascension) ou le premier de juin, il risquerait d'y avoir beaucoup d'absents. La date du vendredi 9 juin est donc retenue.

➤ **Zones Blanches**

Monsieur Philippe Henry, Conseiller Régional et Président de la CCPCG, a annoncé lors de sa venue aux vœux de la municipalité, que l'EPCI prendrait bien en charge le reliquat financier concernant l'implantation d'une antenne sur la commune. L'Etat s'est engagée sur une aide à hauteur de 80%, la région participera également.

La mairie est en contact avec Julien HINAULT, responsable des activités opérationnelles réseaux et mission numérique au SDEGM.

Des photos panoramiques ont été effectuées par un drone, pour étudier la faisabilité du projet.

Il va être présenté un avant-projet au propriétaire du terrain retenu.

**Séance levée à 23h30**

**Prochaine séance le lundi 13 mars 2017 à 20 h 30.**